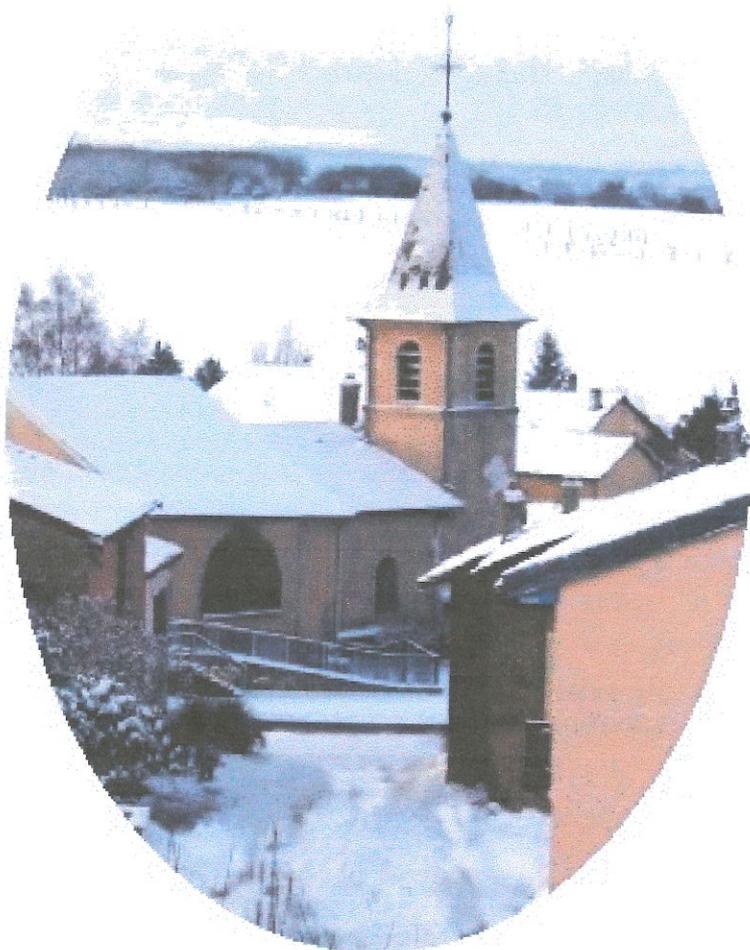


Coup

d'oeil

sur

Fontenoy



Janvier 2011

Le mot du Maire

Les années passent et ce que l'on pressentait devient réalité, une réalité accentuée par la crise financière. Les pays pauvres se développent à la vitesse grand V et les pays développés comme le nôtre se raccrochent aux bouées de sauvetage.

Cela se ressent à tous les niveaux :

- au niveau national, beaucoup d'entre vous le vivez au quotidien (chômage, emplois précaires, hausse des prix, protection sociale difficile...)
- au niveau local, vos Elus le ressentent par le gel des dotations de l'Etat, l'effondrement des subventions du Conseil Général, les réformes fiscales et territoriales qui laissent présager des baisses de ressources pour les communes rurales.

C'est dans ce contexte, que notre Communauté de Communes de Hazelle, tout comme notre voisine, la Communauté de Communes du Massif de Haye, jugées trop petites par l'Etat doivent mutualiser davantage, leurs ressources en entrant dans une structure élargie, ceci pour le 1^{er} janvier 2013.

Trois scénarii se présentent :

- le rapprochement avec la Communauté de Communes du Toulais
- le rapprochement avec le Grand Nancy
- la fusion de nos deux Communautés de Communes

Les Elus de nos deux Communautés de Communes travaillent sur la troisième option dans l'espoir qu'elle sera retenue par le Préfet, car cela resterait une petite structure de moins de 10 000 habitants.

Par conséquent, à partir de 2013, nos possibilités financières réduites, nous seront obligés de revoir à la baisse toutes nos dépenses de fonctionnement (éclairage public, déneigement, entretien de la voirie et des espaces verts...) Les investissements à l'intérieur de la commune seront plus rares car la nouvelle intercommunalité ne reprendra certainement pas toutes les compétences dont nous disposons actuellement.

Nous devons donc tous gérer les ressources actuelles et futures avec le plus de rigueur possible.

En 2011 et 2012, si nous voulons sauvegarder notre enveloppe financière de la Communauté de Communes de Hazelle pour réaliser encore quelques travaux, garder un autofinancement communal, nous devons, dès à présent accepter de faire de simples gestes citoyens :

- entretenir le trottoir et le caniveau au droit de son logement
- utiliser le moins possible de sel
- accepter des accotements fauchés moins souvent
- éviter les fuites d'eau avant-compteur dont le volume nous est facturé par l'Agence du Bassin Rhin-Meuse
- trier correctement ses ordures ménagères ; le mauvais tri entraîne des pénalités ; le refus de trier augmente le tonnage des enlèvements, et donc le coût dont vous payez actuellement 50% , 50% restant à la charge de notre Communauté de Communes

A propos de tri sélectif, je vous invite à lire attentivement la fiche « TRI » insérée dans ce bulletin.

A la mairie, les Elus aussi sont attentifs à toutes les dépenses : beaucoup de travaux sont accomplis par leurs soins ; l'employé communal est en contrat aidé par l'Etat pour une journée hebdomadaire seulement.

Dans ce climat quelque peu morose, les Membres du Conseil Municipal et moi-même, vous souhaitons, à toutes et à tous une année 2011 malgré tout prometteuse, avec du travail pour tous et la meilleure santé possible.

Jeanne Bluette

INFORMATION MAIRIE

Rappel : Nouveau numéro de téléphone avec répondeur
09.66.01.79.49

Ouverture au public: le mercredi : 16 H à 18 H
 le vendredi : 18 H à 19 H

Présence de la secrétaire (sauf congés) pour:

- le travail administratif
- réception du public en cas de nécessité

le lundi : 8 H à 12 H
 14 H à 18 H
le mercredi : 14 H à 17 H
le vendredi : 8 H à 12 H

Passage obligé par la mairie pour :

- demande d'établissement ou de renouvellement de **carte d'identité**
- demande d'établissement ou de renouvellement **de passeport**
- recensement pour le **Service National** pour tous les jeunes gens (filles et garçons) dès l'âge de 16 ans
- inscription sur **la liste électorale** du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année N
- inscription des enfants à **l'entrée de l'école maternelle et/ou primaire**
- demande d'autorisation **d'occupation du domaine public** avant l'engagement de travaux
- demandes d'autorisation **d'urbanisme...**
- **demande de sacs jaunes pour le tri sélectif des ordures ménagères**

ETAT CIVIL 2010

Décès :

ROUSSEL Jean-Louis

le 15 avril

MARCHAL Paulette

le 28 novembre

Sincères condoléances aux familles.

Naissances :

CLAUDE Emma

née le 1^{er} août

CODEMARD - - MARINHO Louanne

née le 14 août

Un grand merci à la cigogne !

Mariage :

BORSA Florence et PIERSON Jean-Pol le 12 juin



Tous nos vœux de bonheur !

NOUVEAUX HABITANTS

Mr et Mme BERTIN

5 rue du Monument

Mr LAFOND et Mme LHOMMEE

2 Au Rouge Poirier

Mr GENESTE et Mme DEPRUN

48 rue du Monument

Mr et Mme PERRET

1 rue du Haut Buisson

Mr et Mme BINSART

44 rue du Monument

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration au village

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2011

Pour Fontenoy, le dernier recensement a été effectué en 2006.

Le résultat pris en compte par l'Insee en 2008 a été :

138 logements

354 habitants

Comme cela vous a été indiqué dans l'annonce remise dernièrement dans votre boîte aux lettres, les habitants de Fontenoy sur Moselle sont recensés en 2011 dans le programme 2009-2013.

Pour effectuer cette mission du 20 janvier au 19 février 2011, la Commune a nommé comme Agent Recenseur :

Madame Jacqueline Lambert
4 rue du Monument
A Fontenoy sur Moselle



Nous la remercions d'avoir accepté cette lourde tâche et nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements. **Visa n° 2009A001EC** du ministre chargé de l'Économie, valable de 2009 à 2013.
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Imprimé n° 40
Communes de moins
de 10000 habitants



A l'honneur

**Médaille d'Argent Régionale-Départementale-Communale
décernée par le Préfet à :**

- Madame Jeanne Bluette
- Monsieur Jean Marie Cassignat

Toutes nos félicitations !

Remerciements

- **Aux personnes du CCAS** pour leur investissement dans les actions suivantes :
 - banque alimentaire pour les plus démunis
 - opération brioches pour les handicapés
 - colis de Noël et repas des Anciens
- **Aux généreux donateurs :**
 - de denrées alimentaires
 - d'achats de brioches
 - Mr et Mme Ksouri pour la paëlla offerte au repas des « Anciens »
- **Aux autres bénévoles** qui secondent la Municipalité dans la vie du village :
 - aménagement du bord de l'étang
 - organisation du 14 juillet
 - organisation de la Saint Nicolas
 - animation de la bibliothèque
 - animation de l'atelier théâtre

Annnonce Atelier théâtre

Dans le cadre de l'ADAPEC, Mme Faily, habitante de Fontenoy sur Moselle,
anime un atelier théâtre
pour les jeunes de 10 à 12 ans
le mercredi de 17 h 30 à 19h
dans la salle communale

Une représentation est donnée par les enfants de Fontenoy
le dimanche 22 mai 2011
au Théâtre du Moulin à Toul

Date à noter sur votre agenda !

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Déneigement - salage

Le déneigement et le salage sont assurés :

- sur la RD 90 en traversée du village (rue de la Libération- rue du Monument) par le Conseil Général afin d'assurer la circulation des bus notamment scolaires
- le reste du village par un agriculteur payé par la Communauté de Communes de Hazelle qui a la compétence voirie jusqu'au 31 décembre 2012 ;

A noter :

- l'agriculteur assurant le déneigement et le salage très tôt le matin, la mise à disposition de bacs à sel pour les riverains fait double emploi
- le déneigement des espaces privés et des trottoirs au droit de l'habitation est à la charge des propriétaires ou des locataires.

Soyons parcimonieux dans l'utilisation du sel pour la préservation de l'état de notre voirie, pour la protection de notre captage d'eau destinée à la consommation humaine !

- Stationnement gênant

Les stationnements devant une bande jaune, sur un zébra, devant une porte de garage, une entrée sont interdits.

Ces stationnements illicites sont particulièrement gênants :

- sur la place de la Gare : manoeuvres du bus scolaire, garages de particuliers
- sur la place de l'Eglise : accès à la mairie, à l'église, au dépôt de sel entre l'église et la mairie

Au mois de décembre, un riverain n'a pas pu se rendre à son travail, un véhicule bloquant la sortie de son garage. La Gendarmerie a verbalisé le contrevenant.

Depuis cet incident, le CCB a demandé à la Gendarmerie de Liverdun de verbaliser les stationnements gênants.

TRAVAUX 2010-2011

- Rue du Monument - Place de l'Eglise

Comme cela vous a été communiqué par annonce remise dans vos boîtes aux lettres, les travaux sont reportés au printemps.

Financement : Communauté de Communes de Hazelle (100%)

- Abri périscolaire

Il sera opérationnel pour la rentrée des classes de septembre 2011

Financement : Etat (30%), Conseil Général (20%), Ministère de l'Intérieur (26%), Commune (24%)

- Remplacement de la porte et du portillon de l'église

Au printemps

Financement : Sénat (50%), Commune (50%)

- Périmètre de protection du captage d'eau

L'élargissement du périmètre de protection de notre captage d'eau potable sera porté à votre connaissance par l'enquête publique définie par le Préfet et qui se déroulera du 9 février au 2 mars 2011 .

A la suite de cette enquête, le nouveau périmètre sera déclaré d'utilité publique (DUP) par le Préfet. Cet arrêté préfectoral devra être respecté par tous : industriels, artisans, commerçants, agriculteurs, particuliers, sous peine de sanction.

Il y va de la qualité de notre eau de consommation.

Financement : Agence de l'Eau Rhin Meuse (20%), Commune (80%)

ECOLE

Syndicat et regroupement pédagogique

Il y a quelques années, les trois communes de Fontenoy, Aingeray, Sexey les Bois se sont regroupées pour former un syndicat scolaire: SIS-FAS (Syndicat Intercommunal Scolaire de Fontenoy-Aingeray-Sexey)

Composition du syndicat:

- *présidente: Nathalie Thouvenot*
- *vice-président: Jean-Luc Prévost*
- *délégués de Fontenoy:*
 - titulaires: L.Bachmann L. Cusin*
 - délégués suppléants: J.F.Lambert M.Rouers*

Le regroupement pédagogique (RPI) s'organise de la manière suivante:

- *école maternelle "La Pastorale à Aingeray*
- *école élémentaire "Robert Desnos" à Aingeray*
- *école élémentaire (avec grande section maternelle si besoin est) à Sexey les Bois*

Corps enseignant:

- *école maternelle: Directrice : Mme Raillard
Mme Collot*
- *école élémentaire de Sexey: Directrice: Mme Béglé
Mme Guévin*
- *école élémentaire d'Aingeray: Directrice: Mme Lacassin
Mme Ulrich*
- *assistantes d'école maternelle: Mme Vinot à Aingeray*

Horaires des classes (tributaires du ramassage scolaire) :

- | | | |
|---|-------------------------|--------------------------|
| - <i>école de Sexey les Bois :</i> | <i>8 h 20 – 11h 20</i> | <i>13 h 20 – 16 h 20</i> |
| - <i>école élémentaire d'Aingeray :</i> | <i>8 h 35 – 11 h 35</i> | <i>13 h 35 – 16 h 35</i> |
| - <i>école maternelle d'Aingeray :</i> | <i>8 h 40 – 11 h 40</i> | <i>13 h 40 – 16 h 40</i> |

Prestations

- Cantine: mairie d'Aingeray*
Garderie: école maternelle d'Aingeray

Inscriptions

Les inscriptions pour l'école:

- *se font à la mairie de résidence*
- *sont présentées à la directrice de l'école concernée*
- *sont supervisées par le président du Syndicat*

Regroupement
Pédagogique
Intercommunal

Année scolaire 2010 - 2011

Fontenoy/Moselle – Aingeray – Sexey les Bois

ELECTION DU COMITE DE PARENTS D'ELEVES

- Liste Unique -

RABEAU Sandrine Sexey les Bois
 MUEL Sandrine Aingeray
 LALLEMANT Xavier Fontenoy sur Moselle
 GIRARD Christine Sexey les Bois
 BEROT Isabelle Aingeray
 ZUROWSKI Christophe Fontenoy sur Moselle
 PIERRAT Laurence Sexey les Bois
 BERTIN Jérôme Fontenoy sur Moselle
 NOEL Rémi Sexey les Bois
 GAMBIER Frédérique Fontenoy sur Moselle
 TOUSSAINT Eric Fontenoy sur Moselle
 BAYEUL Séverine Fontenoy sur Moselle

1 suite

ECOLE	MAITRESSE	CLASSE	FONTENROY	AINGERAY	SEXEY	VELAINE
	RAILLARD	TPS	4	2	1	1
		PS	21	10	5	6
	TOTAL CLASSE		25	12	6	6
						1
						25
	COLLOT	MS	12	7	3	2
		GS	9	2	4	3
	TOTAL CLASSE		21	9	7	5
						21
	TOTAL ECOLE		46	21	13	11
						46

SEXEY						
	GUEVIN	CP	23	11	7	5
	TOTAL CLASSE		23	11	7	5
						23
	BEGLE	CE1	11	4	5	2
		CE2	11	6		5
	TOTAL CLASSE		22	10	5	7
						22
	TOTAL ECOLE		45	21	12	12
						45

DESNOIS						
	UHLRICH	CE2	10	4	5	1
		CM1	12	4	6	2
	TOTAL CLASSE		22	8	11	2
						22
	LACASSIN	CM1	6	2	2	2
		CM2	16	6	6	3
	TOTAL CLASSE		22	8	8	5
						1
	TOTAL ECOLE		44	16	19	7
						44
	TOTAL		58	43	37	22

pdf admin@wcl

Demande de carte Nationale d'Identité :

En mairie : gratuité, sauf en cas de perte ou de vol (25 € en timbres fiscaux)

Demande de passeport : Nouveauté : passeport biométrique

Demande à remplir en mairie de Fontenoy, puis à déposer dans les mairies équipées de station d'enregistrement des passeports électroniques (voir liste ci-dessous des mairies les plus proches)

Tarifs : 89 € pour un adulte

45 € pour un mineur de 15 ans et plus

20 € pour un mineur de moins de 15 ans

N.B. A compter du 1^{er} janvier 2010, pour une personne qui produit des photographies d'identité à l'appui de son dossier de demande, chaque tarif est diminué de 3 €

Toul :	Mairie	13 rue de Rigny
Nancy :	Hôtel de Ville	1 Place Stanislas/Rue Pierre Fournier (4 stations)
	Nancy Plateau de Haye	Haut du Lièvre Rue Dominique Louis
	Nancy Rives de Meurthe	10 Promenade Emilie du Châtelet
	Nancy Haussonville	40 bis rue Joseph Laurent
	Nancy Trois-Maisons	7 bis rue Edouard Pierron
	Nancy Mon Désert	6 rue Mon Désert
Laxou :	Mairie	3 avenue Paul Déroulède
	Annexe Mairie	23 rue de Meuse
Vandoeuvre les Nancy :	Mairie	7 rue de Parme

N.B : Pour avoir la liste complète, consulter le site Internet :
<http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/a/a2>

Gestion de nos déchets

La déchetterie

Nouveaux horaires :

Du 1^{er} octobre au 31 mars :

Lundi, mercredi, vendredi : 14 h à 17 h

Samedi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h

N.B. fermeture le mardi, le jeudi et jours fériés

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

Lundi, jeudi, vendredi : 14 h à 18 h

Mercredi et samedi : 9 h à 12 h et 13 h à 18 h

N.B. fermeture le mardi et les jours fériés

Ramassage des encombrants

Ramassage supprimé

Collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes

Jour de collecte : le jeudi tôt le matin

Sortir les bacs et les sacs la veille au soir

En cas de non ramassage pour des raisons généralement climatiques, il est conseillé de rentrer le bac et le sac jusqu'à la collecte suivante.

Dates décalées en 2011 :

Jeudi 02 juin (Ascension) : report au vendredi 03 juin

Jeudi 14 juillet (Fête Nationale) : report au vendredi 15 juillet

Les sacs jaunes pour le tri sélectif

A retirer à la mairie

Comment bien trier : voir fiche suivante

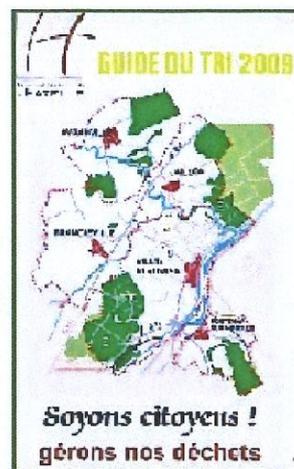
Pour autres renseignements

Communauté de Communes de Hazelle

tél 03-83-62-96-27

Où jeter quoi ? Ou l' ART de bien TRIER

RAPPEL SUR L'UTILISATION DU GUIDE DE TRI 2009 *



Acide
Aérosol (mousse à raser)
Ampoule classique 5 5
Ampoule à tube de mercurie
Ampoule halogène

Où jeter quoi ?

Bocal en verre → 2
Bouteille de conserves (bois) → 1

- 1 Ordures Ménagères
- 2 Verre
- 3 Journaux - Revues - Magazines
- 4 Sacs tri
- 5 Déchetterie
- 6 Eco-compost
- 7 Magasin / Associations
- + Pharmacie

Au moindre doute, mettez vos déchets dans le bac ordures ménagères

Frottage	1	3	1	5	Très plastique
Flaconnage plastique vide	5	1	5	6	Bazen
Gaïac en plastique	6	6	1	6	Gravats
Grillage	4	4	5	6	Herbe
Huile de vidange	1	5	5	6	Jouet (matériau vide)
Jouet	5	5	6	6	Journaux
Laine de verre	5	4	4	4	Lampe
Libre	5	7	3	3	Magazine, revue
Maquillage	5	5	5	5	Matelas
Meuble	3	3	3	3	Miroir
Maquette	1	6	7	7	Mécan
Objet en terre cuite	5	7	1	5	Oufs (boute cartons)
Oufs (boute plastique)	5	7	1	5	Ordinateur
Papier absorbant	1	5	4	4	Papier d'écrivain
Poudre emballage	1	5	7	7	Papier peint
Peinture (peint de)	1	3	3	3	Piles
Plante	1	1	5	5	Plas
Poêle, casserole	5	5	7	7	Polystyrène
Porcelaine	5	6	5	7	Pot alimentaire en verre
Pot de crème fraîche	5	1	6	6	Pot de yaourt
Poterie	1	5	2	2	Radiographe
Rasoir jetable	1	1	1	1	Réfrigérateur
Redes de repas	1	5	5	5	Sac en papier
Sac plastique	1	5	7	7	Seuil -
Solvant	1	6	1	1	Sty. a., out. en
Table à repasser	1	1	1	1	taie d'oreiller
Téléphone portable	5	5	1	1	Thermomètre
Tube fluorescent	5	7	5	6	Ustensile d'armement
Ustensile de cuisine	5	7	5	5	Vaisselle cassée
Vaisselle plastique	5	5	5	5	Vélo
Vitre	1	5	1	5	Vitre cassée
	5	5	1	1	

ALÉCOTIF - Anquetin et associés éditeurs
Editions & Compagnie - (0) 60 92 11 20

Où jeter quoi ?

Bocal en verre → 2
Bouteille de conserves (bois) → 1

- 1 Ordures Ménagères
- 2 Verre
- 3 Journaux - Revues - Magazines
- 4 Sacs tri
- 5 Déchetterie
- 6 Eco-compost
- 7 Magasin / Associations
- + Pharmacie

Au moindre doute, mettez vos déchets dans le bac ordures ménagères

NB:  Point tri du village
ou
 de la déchetterie

* Disponible en Mairie

LE TRI SIMPLIFE Voir page suivante...

LES SACS JAUNES TRI SIMPLIFIE

Le tri vous semble compliqué ? Que mettre dans les sacs jaunes ?...

Référez-vous à l'encadré ci-dessous.

Vous garantirez ainsi un pourcentage de recyclage tout à fait acceptable tout en évitant un taux de REFUS DE TRI élevé et coûteux.



Bonne Année de tri à tous, sans oublier que :

Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !

L'année 2010 en images

De janvier...



Les aînés à l'honneur



Le marché aux fleurs



14 juillet au bord de l'eau



Saint Nicolas mon bon patron



...à décembre

